

Convention de mise à disposition du Café des Enfants ou d'une salle de l'Annexe des partenaires associatifs

L'Association La Soupape propose à ses partenaires de mettre une partie de ses locaux à leur disposition pour accueillir, le temps d'une soirée ou d'une journée : une réunion, un atelier, un stage, une exposition...

Le groupe que vous accueillez (dans la limite maximale de) et les locaux sont sous votre entière responsabilité, pendant toute la durée de la mise à disposition. Le personnel de l'association (bénévole, salarié, stagiaire, volontaire) ne prend pas en charge l'animation de votre activité.

La présence d'un adulte encadrant (+ de 18 ans) par tranche de 8 enfants de moins de 6 ans est obligatoire.

La présence d'un adulte encadrant (+ de 18 ans) par tranche de 12 enfants de plus de 6 ans est obligatoire.

Le partenaire s'engage à respecter (et faire respecter) la charte du Café des Enfants, pendant toute la durée de la mise à disposition, et, tout particulièrement, à encadrer l'animation de l'activité et à assurer la logistique du lieu (rangement et ménage). Il est demandé aux partenaires d'apporter tout le matériel nécessaire au bon déroulement de leur activité et de ne pas utiliser le matériel de l'association notamment le matériel « Beaux Arts ».

En cas de mise à disposition des lieux en l'absence des salariés de l'association, les modalités de la mise à disposition (remise des clefs, utilisation des équipements et de la cuisine,...) feront l'objet d'un accord préalable entre l'adhérent organisateur et l'association.

Le partenaire organisateur devra, par ailleurs, faire parvenir à l'association une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant la période de la mise à disposition (à défaut, la réservation sera réputée caduque).

Une caution d'un montant de 500 € devra être versée à l'entrée dans les lieux par le partenaire organisateur. Cette somme lui sera remboursée par l'association, dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés.

Le partenaire organisateur réserve le Café pour une durée pré-déterminée, en fonction de laquelle est fixé le prix total de la prestation, dû intégralement au jour de la mise à disposition. Le Café des Enfants ne procédera à aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement. Si la durée de la mise à disposition dépasse le nombre d'heures prévu, le Café des Enfants facturera le supplément correspondant.

L'adhérent organisateur doit s'acquitter, au jour de la réservation, d'un acompte de 50 % du prix total de la prestation et, le cas échéant, du montant de son adhésion annuelle.

Le jour de la mise à disposition, si les modalités de la mise à disposition ou si les règles de fonctionnement et la charte du Café ne sont pas respectées, le Café des Enfants se réserve le droit de mettre un terme, de reporter ou d'annuler la mise à disposition, sans qu'aucune contre-partie, financière ou en nature, ne puisse être réclamée.

Je soussigné(e), M. Mme. Melle¹.....², réserve La Salle du Café des enfants, aux conditions susmentionnées pour la soirée / la journée¹ du deh..... àh.....

Nom du Partenaire :

N° de téléphone :

Adresse précise :

Prix : heures x 20 € = €

Acompte (à verser à la date de la réservation) = x 50 % =€

(cette somme ne fera l'objet d'aucun remboursement en cas d'absence ou de désistement)

Caution (à verser à l'entrée dans les lieux) = 500 €

(cette somme sera remboursée dans les 7 jours suivants la mise à disposition, déduction faite, le cas échéant, des sommes dues au titre de réparations, dégradations et/ou vols identifiés lors de l'état des lieux de sortie).

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de réservation, des règles de fonctionnement et de la charte du Café des Enfants et m'engage à les (faire) respecter pendant toute la durée l'activité que j'organise dans ses locaux.

Fait à....., le en double exemplaire

Signature du partenaire
précédée de la mention « lu approuvé » :

Pour l'association La Soupape
Tampon et signature

1 Rayer la mention inutile.

2 NOM et Prénom.